

## Regards sur le monde | COLOMBIE

> ANNE BOUCHER, responsable des programmes Amériques à l'ACAT

# COLOMBIE. OÙ EN EST LA PAIX ?

Le 19 mai 2017, une grève non-violente portant des revendications sociales a été durement réprimée par les policiers, à Buenaventura. 11 personnes ont été blessées et 80 emprisonnées. Cet épisode de violences n'est pas anecdotique, malgré la ratification des accords de paix le 1<sup>er</sup> décembre 2016. La Colombie prévoit 15 ans pour appliquer cet accord, mais des changements positifs devront vite être perceptibles pour ne pas compromettre la paix. Si le désarmement des Forces armées révolutionnaires de Colombie (FARC) est en cours, il y a eu peu d'avancées pour protéger les mouvements sociaux et lutter contre les autres organisations criminelles. Les communautés indigènes et afro-colombiennes sont menacées par certains guérilleros de l'Armée de libération nationale (ELN), mais surtout par des paramilitaires qui se disputent le contrôle des territoires, les contraignent à cultiver la coca ou les chassent de leurs terres. Entre janvier et mai 2017, 41 leaders paysans, syndicalistes, défenseurs des droits de l'homme ont été assassinés. Autre inquiétude : le mécanisme extraordinaire, censé permettre une adoption rapide et par blocs des lois et des réformes prévus par l'accord, a été remis en cause par la Cour constitutionnelle. Les nouveaux textes sont discutés article par article, ce qui ralentit la procédure. Enfin, la campagne pour les élections législatives et présidentielle de 2018 a commencé. Pour certains, comme l'ex-président ultra-conservateur Álvaro Uribe, il s'agit de discréditer l'accord de paix avec la promesse de « déchirer ce maudit bout de papier ».



### Pour aller plus loin

- Rapport *Les accords de paix en Colombie, et après ?* co-signé par l'ACAT, août 2016
- « Colombie. Où en sont les accords de paix ? », *Courrier de l'ACAT* n°338 (mai-juin 2016)
- « Colombie : les enjeux de la paix », *Courrier de l'ACAT* n°342 (janvier-février 2016)
- Interview vidéo de Luis Guillermo Guerrero Guevarra de l'ONG CINEP/PPP sur [www.acatfrance.fr](http://www.acatfrance.fr)



### Démobilisation des FARC et non-répétition du conflit

#### Ce que l'accord prévoit :

- 1. Dépôt des armes et retour à la vie civile des guérilleros :**
  - transit des guérilleros dans 26 « zones cantonales transitoires » ;
  - suivi et vérification du désarmement avec l'ONU ;
  - identification et nettoyage des territoires minés (sur 25 ans).
- 2. Sécurité de tous les citoyens grâce à :**
  - promotion de la réconciliation et du vivre ensemble ;
  - démantèlement des autres organisations criminelles (par exemple, les paramilitaires).

#### En cours :

- 6 956 guérilleros et environ 2 800 miliciens dans les zones de concentration.

#### Désarmement :

- restitution des armes individuelles à l'ONU jusqu'au 20 juin ;
- évacuation des containers contenant les armes individuelles avant le 1<sup>er</sup> août ;
- élimination des 949 caches d'armes avant le 1<sup>er</sup> septembre.

#### Réinsertion civile à partir du 1<sup>er</sup> août :

- passage des zones de transit sous administration publique avec développement des programmes d'éducation, formation et soins ;
- les communautés environnantes pourront aussi profiter des programmes de soins développés dans les zones de transit ;
- indemnisation de 610 € à chaque ex-combattant, ouverture aux prestations sociales et retour à l'emploi ;
- en avril 2017, 80 mineurs étaient entrés dans le programme dédié. On ignore combien sont encore enrôlés dans les FARC.

#### Démantèlement de toutes les organisations criminelles :

- mise en place annoncée de l'Unité d'enquête spéciale sur les organisations criminelles au sein du Parquet ;
- mise en place annoncée de la Commission nationale des garanties de sécurité, chargée de mettre en oeuvre les mesures de protection pour les guérilleros démobilisés et la société civile.



### Réforme agraire et développement rural

#### Ce que l'accord prévoit :

- Fonds de terres à redistribuer aux populations déplacées et aux petits paysans ;
- juridiction agraire sur les conflits liés à l'usage et la propriété des terres ;
- cadastre en bonne et due forme pour délimiter les propriétés foncières ;
- infrastructures socio-économiques.

#### En cours :

#### À destination de petits paysans, des communautés et associations rurales, mais aussi d'ex-guérilleros associés à des projets agraires :

- Fonds national des terres avec 3 millions d'hectares pour environ 80 000 familles ;
- formalisation de titres de propriété sur 7 millions d'hectares ;
- planification d'électrification de zones isolées et de subventions aux logements ruraux.



### Ouverture de la scène politique

#### Ce que l'accord prévoit :

- reconnaissance d'un statut de l'opposition avec des garanties de protection et un accès facilité aux médias ;
- même aide financière d'État accordée à tous les partis ;
- des circonscriptions transitoires spéciales de paix représenteront les régions les plus touchées par le conflit au Congrès jusqu'en 2025. Les membres de la société civile, les représentants indigènes et afro-colombiens ou les mouvements politiques absents du Congrès (donc pas les FARC) pourront y siéger.

#### En cours :

- Mission électorale spéciale chargée de proposer des réformes politiques et institutionnelles garantissant l'équité du système électoral ;
- constitution d'un nouveau Conseil électoral colombien ;
- le « statut de l'opposition », approuvé par le Sénat, doit encore être validé par la chambre des représentants et le président ;
- le Congrès constitutif du parti des FARC doit avoir lieu le 7 août. Il se verra octroyer les mêmes financements étatiques, 10 sièges immédiats au Congrès jusqu'en 2025 (sans droit de vote) et participera aux élections de 2018 ;
- constitution de la liste des 166 municipalités des 16 circonscriptions spéciales de paix.



### Lutte contre le trafic de drogue

#### Ce que l'accord prévoit :

- Programme de substitution des cultures à usage illicite pour l'éradication de 50 000 hectares de coca d'ici un an ;
- accompagnement psychosocial et d'insertion économique pour les consommateurs ;
- poursuites des réseaux de financement du trafic ;
- lutte contre la corruption.

#### En cours :

- interdiction définitive de l'épandage aérien de glyphosate et reconnaissance des dommages causés sur les communautés par ce pesticide nocif, auparavant utilisé pour détruire les cultures de coca ;
- lancement du Programme national intégral de substitution des cultures à usage illicite qui doit concerner 83 790 familles. Elles recevront une subvention mensuelle de 330 dollars pendant un an et une assistance technique pendant deux ans, contre l'engagement de ne pas recommencer.



### Justice transitionnelle et prise en compte des victimes

#### Ce que l'accord prévoit :

- Commission d'éclaircissement de la vérité sur le conflit ;
- Unité spéciale de recherche des personnes disparues ;
- Juridiction spéciale de paix (JSP) composée d'une Chambre d'amnistie et de recours pour les infractions politiques et d'un Tribunal de paix pour les crimes graves de droit de l'homme et de droit international humanitaire. Ces mesures ne concernent pas que les guérilleros mais toutes les parties au conflit. Le système prévoit des peines alternatives à la prison en échange de la vérité et d'une participation à la restauration des territoires affectés par le conflit ;
- mesures de réparation à tous les niveaux (économique, psychologique, etc.) pour des victimes individuelles ou collectives.

#### En cours :

- approbation de la loi d'amnistie le 28 décembre 2016 ;
- suspension des mandats d'arrêt à l'encontre de guérilleros et liberté conditionnelle des détenus jusqu'à la mise en place du processus d'amnistie et de la JSP. Au 3 mai 2017, seuls 196 guérilleros étaient libérés sur les 2 736 détenus. Tous devront rester dans les zones de concentration en attendant. Liberté conditionnelle pour plusieurs militaires condamnés, qui souhaitent bénéficier des peines moins lourdes de la JSP ;
- au 1<sup>er</sup> août, les guérilleros doivent avoir établi la liste de leurs possessions pour le Fonds de réparation qui sera créé pour dédommager les victimes.